

# “ Votre conseiller en gestion de patrimoine est-il vraiment habilité à tout vous proposer ? ”

Bien que le titre de conseiller en gestion de patrimoine se soit imposé dans le langage courant, cette profession reste assez floue pour la plupart des épargnants. Voici de quoi vous aider à comprendre qui peut vous proposer quoi et comment le vérifier.

UNE TRIBUNE DE DAVID CHARLET, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES CONSEILS FINANCIERS (ANACOFI)



**Ce que l'homme de la rue ignore**, c'est que disposer de vagues connaissances en finance ou en immobilier ne fait pas d'une personne, aussi brillante soit-elle, un conseiller en gestion de patrimoine, a fortiori indépendant. A l'image du médecin de famille, le conseiller en gestion de patrimoine indépendant (CGPI) se doit en effet de disposer d'habilitations pour exercer son métier. Et c'est justement celles-ci qu'il convient de vérifier si l'on souhaite suivre les conseils avisés d'un véritable professionnel. A ce jour, il existe cinq habilitations conférant un statut au professionnel (ou à une entreprise), lesquelles peuvent être cumulées. La première est celle de conseiller en investissements financiers (CIF). Grâce à celle-ci, votre interlocuteur a la faculté de recommander tous les produits financiers, ainsi que les montages sur biens divers et peut même faire du conseil en immobilier.

**Une deuxième habilitation possible** est celle de courtier d'assurances, laquelle ouvre la porte aux solutions relevant du Code des assurances ainsi qu'aux produits dits de capitalisation. Troisième éventualité, l'agent immobilier porteur d'une carte professionnelle dite « carte T » a toute latitude pour proposer des actifs fonciers bâtis ou non, mais également des parts sociales d'entreprises (il lui faut alors être CIF pour les

conseiller) ou bien même des solutions plus singulières comme des fonds de commerce ou des cheptels. Pour sa part, le courtier en opérations de banque et en services de paiements (IOBSP) peut vous aider à trouver un crédit ou un placement bancaire, comme les comptes sur livret ou les plans épargne logement. Enfin, une cinquième habilitation est réservée aux seuls CIF, à la condition qu'ils disposent de certains diplômes. Il s'agit de la compétence juridique appropriée (CJA). Grâce à celle-ci, les CGPI peuvent vous aider à remplir vos déclarations d'impôts ou à réfléchir à des actes juridiques dès lors que ce service est accessoire à leur mission de CIF.

La bonne nouvelle, c'est que ces « compétences » se vérifient d'ores et déjà en ligne sur le site du registre national Orias pour les statuts de CIF, IOBSP et courtier d'assurances, et que ce sera aussi bientôt le cas pour le fichier tenu par les chambres de commerce recensant les porteurs de carte T.

**A cette première vérification d'usage**, ajoutons que tout professionnel qui se définirait comme mandataire de tel ou tel autre professionnel n'est pas votre conseiller mais le vendeur d'un tiers. Si l'habilitation constitue un premier sésame, sachez aussi que tout bon professionnel

se doit de vous donner un document dans lequel elle doit figurer, ainsi que son système de rémunération, ses tarifs et tous les éléments permettant de pouvoir porter une réclamation le cas échéant. Ce document, appelé document d'entrée en relation (DER), ou fiche d'information légale pour nos membres, doit vous être remis dès le début de votre échange. Fuyez les pseudo-CGPI qui oublient de vous le remettre, et

prenez le temps de le lire. Il dit beaucoup de la personne qui est en face de vous. A côté des registres nationaux, les associations professionnelles jouent un rôle important et ce, d'autant que la France a choisi le système de la corégulation pour certains métiers. Quatre organisations représentent aujourd'hui les CGPI. Celles-ci peuvent permettre de trouver un conseiller indépendant près de chez vous mais veillent aussi à les contrôler et à les former. Prenez donc le temps de vous intéresser à la situation de celui ou celle qui vous propose une solution d'épargne, surtout si celle-ci est miraculeuse.

**Fuyez les pseudo-CGPI qui oublient de vous remettre le document d'entrée en relation**

**Il convient de vérifier son habilitation si l'on souhaite suivre les conseils d'un véritable professionnel**



Retrouvez les meilleures idées de placement de la rédaction, chaque mois sur BFM Business

**BFM BUSINESS**